

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

28 JUIN 2023



ID : 007-210700647-20230626-000954-DE

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. CLAVEL Christophe, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte.

Procurations :

M. CHEYTION Antony à Dr CHABAL Jacques
Mme HORNEGG Johanna à Mme PINET Monique
M. CROS Pierre à M. CUMIN Gérard
M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François
Mme BOS Elise à Mme ROURE Marie-Christine

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Karine

Délibération N° 022 – 2023

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2023

RAPPEL du REGLEMENT

Le versement d'une subvention par une collectivité territoriale doit répondre à un « **intérêt public local** », c'est-à-dire que l'action de l'association doit avoir un caractère bénéfique pour les habitants ou le territoire de la collectivité qui subventionne.

1) Les associations locales (sportives et culturelles) qui n'ont pas adressé de dossier dans les délais requis (bilan de l'année antérieure, projets de l'exercice en cours, questionnaire annuel,...)

= SUBVENTION REVUE À LA BAISSSE OU EVENTUELLEMENT SUPPRIMÉE

2) Les associations qui transmettent un dossier

= SUBVENTION MODIFIÉE, le cas échéant

3) Les associations en arrêt d'activités ou ayant fait l'objet d'une compensation

(équivalente à la subvention habituelle : aide matérielle, etc...)

= SUBVENTION SUSPENDUE OU REVUE

4) Restrictions Budgétaires

La Commune se réserve le droit de modifier ou de supprimer le montant de la subvention en cas de difficultés financières.

N.B. : les montants figurant en italique ont déjà fait l'objet d'une délibération ; ils sont donc mentionnés « pour mémoire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

(Mme Brigitte CHANEAC, Mme Karine ARNAUD et Mme Sophie LABAUNE, membres du Comité de Jumelage et Mine de Couleurs, ne participant pas au vote)

- **APPROUVE** les subventions mentionnées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que, les subventions octroyées ont été, majoritairement, diminuées de 2%, cette année,
- **AUTORISE** le Maire à signer les mandats et toutes pièces s'y rapportant.

PJ : tableaux des subventions 2023.

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché le 28 juin 2023.

*Transmis à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 28 juin 2023.*



1) associations sportives - 2023 (compte 6574 CF 40)						
SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	2023 (b)	Objet / Observations	
	rappel 2022	2023 (a)				
CYCLO RANDONNEURS	255	250				
PETITE BOULE DE LA GARE	0	0				
SOCIETE DE CHASSE	150	147				
SOCIETE DE PECHE	982	962				
MOTO CLUB	151	148				
ARDECHE RALLYE PROMOTION	129	126				
SOUS TOTAL 1	1667	1633				
TOTAL (a + b)						
2) associations pour la culture et l'animation - 2023 (compte 6574 CF 30)						
SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	2023 (b)	Objet / Observations	
	rappel 2022	2023 (a)				
AMICALE DES HABITANTS DE LA PALISSE	279	273				
ARDECHE DYNAMIQUE VACANCES (ADV07)	159	156				
CHŒUR DU VIVARAIS	0	0			sans activité	
CHORALE MELI-MELODIE	0	158			sans activité en 2022	
CHORALE DES BOUTIERES	169	166				
CULTURE ET CINEMA (LE FOYER)	434	425				
COMITE DE JUMELAGE 1	0	0	3 000		(séance BP 2023)	
COMITE DE JUMELAGE 2	161	158				
COMITE DES FETES	1872	1835	14 373		(séance BP 2023)	
CORY DANSES	0	0			Association sans activité	
MDL du Lycée	248	243				
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE	248	243				
FOYER SOCIO-EDUCATIF ST LOUIS	248	243				
LES AMIES DU PATCHWORK	81	79				
LES PONTONNIERS DE LA BASSE VILLE	154	151	1 500		10 ans de la fête des Pontonniers	
SOU DES ECOLES	468	459				

UNION MUSICALE	239	234	
MEMOIRES D'ARDECHE ET TEMPS PRESENT	0	0	
CLUB PHILATELIQUE EYRIEUX BOUTIERES	0	0	
UNIVERSITE POPULAIRE DES BOUTIERES	0	0	
LE CHEYLARD GAMES	192	188	
MINE DE COULEURS	0	250	Nouvelle demande
SOUS TOTAL 2	4 952	5261	1 500
TOTAL (a + b)		6 761	

3) associations d'entraide et d'action sociale - 2023 (compte 6574 CF 520)

SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	Objet / Observations
	rappel 2022	2023 (a)	2023 (b)	
ACPG-CATM	641	628		
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	466	457		
AMICALE DONNEURS DE SANG DES BOUTIERES	252	247		
APEL SAINT FRANCOIS REGIS	243	238		
APEL SAINT LOUIS	243	238		
CONJOINTS SURVIVANTS	266	261		
RETRAITES PERS. AGEES Club 3ème Age	2631	2578		
C.I.F.F.	0	0		pas d'activité sur la commune
CROIX ROUGE FRANCAISE	0	0		pas d'activité sur la commune
FCPE (maternelle/primaire)	243	238		
FCPE (collège/lycée)	243	238		
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES	211	207		
MUTILES DU TRAVAIL (FNATH)	214	210		
PREVENTION ROUTIERE	200	250		Montant imposé
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	0	0		
SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS 07	169	166		
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS	317	311		
A.A.D. 07 - Privas	5442	5333		
TRAIT D'UNION	0	0		Versée par le CCAS
ADPC	199	195		
NATURE ET PROGRES	129	126		

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	129	126	
Association Médicale des Boutières	235	230	
SOUS TOTAL 3	12 473	12 277	
TOTAL (a + b)			

4) associations socio-professionnelles - 2023 (compte 6574 CF 520)				
SUBVENTIONS	Ordinaires		autres / except.	
	rappel 2022	2023 (a)	2023 (b)	
GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE	0	0		
UNION LOCALE CFTC	0	0		
UNION LOCALE CGT	0	0		
USR-CGT	129	126		
SOUS TOTAL 4	129	126		
TOTAL (a + b)		126		

RECAPITULATIF	Ordinaires		autres / except.		TOTAL GENERAL
	rappel 2022	2023 (a)	2023 (b)		2023 (a + b)
1 - Associations sportives 6574-40	1 667	1 633			1 633
2 - Associations pour la culture et l'animation 6574-30	4 952	5 261	1 500		6 761
3 - Associations d'entraide et d'action sociale 6574-520	12 473	12 277			12 277
4 - Associations socio-professionnelles 6574-520	129	126			126
TOTAL GENERAL 2020	19 221	19 297	1 500		20 797

MAJ du 14/06/2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

28 JUIN 2023

Berger
Levrault

ID : 007-210700647-20230626-000954-DE